Guide d'utilisation du logo de la Ville de Bourg-en-Bresse

> Utilisation du logo sur fond blanc

Sur fond blanc, le logo (dessin et site internet)
doit toujours être utilisé dans sa couleur d'origine
(**pantone C227** et **quadrichromie : C=0 %, M=100 %, J=7 %, N=19 %**).

> Utilisation du logo pour documents photocopiés

Si vous souhaitez intégrer le logo sur un document qui sera ensuite photocopié, vous pouvez utiliser la version noire qui ressortira mieux lors de l'impression.

> Exemples interdits :

détourage

autre couleur

opacité réduite

> Utilisation du logo sur fond foncé

Il existe une version blanche du logo pour les fonds foncés.

exemples
de logos interdits :

> Utilisation du logo sur fond clair

Pour les fonds clairs, utilisez le logo dans sa couleur d'origine.

exemples
de logos interdits :

Le logo est téléchargeable sur le site www.bourgenbresse.fr
Avant toute utilisation, merci de prendre contact avec le service Communication de la Ville de Bourg-en-Bresse (Tél : 04 74 45 70 26).